

Jeudi 8 avril 2021

Déplacements à vélo : les aides et dispositifs mis en place par Quimper Bretagne Occidentale



« Convaincus du besoin de transformer notre modèle de déplacements, nous avons décidé de mettre en œuvre des mesures ambitieuses afin de promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien, dès le printemps 2021 : aides financières relatives à l'acquisition et réparation d'un vélo, extension du parc VéloQUB de 150 unités, création d'un service de location de vélo cargo à assistance électrique et déploiement d'abris vélos sécurisés sur le territoire à la suite d'une enquête citoyenne ».

Marie-Pierre Jean-Jacques, vice-présidente chargée des mobilités et des transports

Lancement d'une subvention à l'achat de vélos électriques et d'un forfait réparation vélo

Le développement de l'usage du vélo contribue à la fois à la diminution de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effets de serre et un à meilleur partage de la voirie entre l'ensemble des usagers (voiture, vélos, piétons, personnes à mobilité réduite, etc.). La pratique d'une activité physique régulière permet aussi de contribuer de façon positive aux enjeux de santé publique.

A ce titre, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a validé la mise en place de deux dispositifs distincts, pour les particuliers résidants au sein d'une des 14 communes de l'agglomération :

- une aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE) ;
- un « forfait de réparation vélo ».

Afin d'inciter les citoyens à se porter vers la pratique régulière du vélo, une « prime VAE » sera mise en place à partir du 15 avril 2021.

Cette subvention vient compléter le dispositif existant de l'Etat.

L'aide versée par Quimper Bretagne Occidentale concerne les vélos à assistance neufs exclusivement.

Cette « prime VAE » sera versée selon les modalités suivantes :

- Subvention de 50%, dans la limite de 500€ pour les citoyens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 13 489 €. A noter que ces citoyens sont éligibles à la prime de l'Etat, portant ainsi l'aide potentielle jusqu'à 700 € (500€ + 200€) ;
- Subvention de 40%, dans la limite de 400€ pour les citoyens dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 13 490 € et 20 000 € ;
- Subvention de 20%, dans la limite de 200€ pour les citoyens dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 20 001 € et 26 350 € ;
- Au-delà d'un revenu fiscal de référence par part de 26 351 €, aucune participation de la collectivité n'est attribuée.

Au-delà des ressources du foyer, d'autres conditions s'ajoutent :

- être une personne physique majeure ;
- être domicilié(e) sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- s'engager à ne pas céder le VAE dans l'année suivant son acquisition ;
- faire l'acquisition d'un VAE neuf au sens de l'article R. 311-1 du code de la Route (assistance jusqu'à 25 km/h).

Le nombre de demandes de subvention est limité à deux par foyer fiscal. Une demande peut être effectuée tous les cinq ans.

Le second dispositif concerne la **mise en place d'une aide à la réparation des vélos** pour les citoyens de l'agglomération, à partir du 15 avril 2021. Cette aide vient prendre le relais du « coup de pouce vélo » mis en place en place par l'Etat et prenant fin le 31 mars 2021.

Une aide à hauteur de 50€ maximum sera proposée à tous les citoyens souhaitant réparer leur vélo chez un vélociste. L'objectif étant de favoriser la pratique sécurisée du vélo au quotidien par la prise en charge des réparations courantes : freins, avertisseur sonore, feux avant et arrière, etc.

Pour la prime VAE et l'aide à la réparation des vélos, les habitants intéressés sont invités à déposer leur demande à partir du 15 avril grâce à un formulaire en ligne disponible ici :
<https://formulaires.quimperplus.bzh/demande-aide-velo/>

Il sera également possible de retirer et déposer un dossier papier dans chaque mairie de l'agglomération.

Extension du parc « VéloQUB »

Permettant de circuler sur de plus longues distances et dans des zones au relief prononcé, le vélo à assistance électrique permet de démocratiser la pratique régulière pour les personnes qui ne sont pas habituées à une pratique sportive du vélo.

Le réseau QUB propose un service de location longue durée (3, 6 ou 9 mois) de vélos à assistance électrique ou classiques à tous les habitants de l'agglomération.

L'objectif du service VéloQUB de Quimper Bretagne Occidentale est de faciliter le développement de l'usage du vélo et d'inciter les citoyens à tester ce mode de déplacements sur du moyen ou long terme (18 mois consécutifs maximum).

Dotés d'une autonomie de de 60 à 80 kilomètres (mode « eco ») et d'une assistance jusqu'à 25 km/h, ces vélos à assistance électrique constituent une véritable alternative à l'usage d'un véhicule individuel.

Le service VéloQUB comptabilisait jusqu'à présent 150 vélos électriques, 25 vélos classiques et 10 trottinettes électriques à la location. **150 nouveaux vélos électriques viennent enrichir le parc et sont disponibles à la location dès à présent.**

Par ailleurs, **deux vélos cargo à assistance électrique vont compléter le parc fin avril 2021.** Des locations sur 3 mois seront possibles.

Comment faire une demande de location ?

En quelques clics, l'utilisateur peut faire sa demande de location, puis retirer son vélo en point de retrait ou sur sa commune en fonction du nombre de demandeurs.

Une plateforme en ligne est prévue à cet effet : <https://www.veloqub.fr/>

Toutes les informations pratiques et les tarifs y sont détaillés.

Les tarifs sont dégressifs, en fonction de la durée de la location. Si vous êtes abonné annuel QUB, vous bénéficiez de **25% de réduction.**

Tarifs de location des vélos à assistance électrique (VAE) :

Durée	Tout public	Abonnés annuels QUB 25% de réduction
3 mois	68,00€	52,00€
6 mois	115,00 €	87,00 €
9 mois	154,00 €	118,00 €

Tarifs de location des vélos classiques :

Durée	Tout public	Abonnés annuels QUB 25% de réduction
3 mois	26,00€	21,00€
6 mois	42,00 €	31,00 €
9 mois	58,00 €	44,00 €

Déploiement d'abris vélos sur le territoire

En janvier 2021, Quimper Bretagne Occidentale a lancé une consultation en ligne afin de recueillir l'avis des habitants sur le déploiement d'abris vélos sécurisés sur le territoire. L'objectif étant d'identifier précisément les besoins des citoyens pour leurs déplacements du quotidien.

Le questionnaire est en ligne et restera ouvert sur le long terme : <https://formulaire.quimperplus.bzh/sondage/sondage-abris-velos-securises/>

Près de 200 réponses ont d'ores et déjà été récoltées.

Le budget consacré à l'ensemble des opérations citées (subvention VAE, aide à la réparation, extension du parc VéloQUB et box vélos) a été voté le 18 mars 2021 en conseil communautaire et s'élève à près de 440 000 € pour l'année 2021.

Informations

Contact presse Quimper Bretagne Occidentale

02 98 98 88 99 - presse@quimper.bzh

Contact presse QUB - Keolis Quimper :

Elodie LOSTANLEN : 02 98 52 76 04 - elodie.lostanlen@keolis.com